|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

|  |
| --- |
| **MESURES DE PUBLICITE** |
| **Convention d’occupation du domaine public relative à l’exploitation :** |
| * **de la cafétéria du Tribunal judiciaire de Bobigny** |
| * **de distributeurs de boissons chaudes et froides et denrées alimentaires de l’arrondissement judiciaire de Bobigny** |
|  |

Date prévisionnelle de début des prestations : 01 septembre 2020

Durée de la convention : 3 ans

Date limite de candidature : 3 juillet 2020

Contact Administration : Mme Evelyne LEMAIRE, [evelyne.lemaire@justice.fr](mailto:evelyne.lemaire@justice.fr) 01.48.95.14.63

Visite : L’espace cafétéria vient d’être aménagé et est en cours d’achèvement. Une visite pourra être organisée après dépôt des dossiers de candidature. Des plans seront fournis dans le dossier qui sera transmis aux candidats par l’Administration.

Procédure de sélection :

La procédure de sélection du prestataire se déroulera en deux temps :

* Phase de recueil des candidatures : les sociétés intéressées par les activités proposées devront se faire connaître auprès de l’Administration avant le 3 juillet 2020.
* Phase de dépôt des dossiers de candidature : le dossier complet sera transmis par l’Administration, à l’issue des mesures de publicité, aux sociétés qui se seront portées candidates. Ces sociétés disposeront d’un délai de quatre semaines, soit du 3 au 31 juillet 2020, pour déposer un dossier, y compris son mémoire technique, auprès de l’Administration.